

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 30 janvier 2023



ID : 014-211401815-20230117-DELIB20230110-DE

Exécutoire le 30 janvier 2023



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 19 Votants : 23	Séance du 17 janvier 2023
Date de la convocation : 10 janvier 2023	
Delib20230110	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Mustapha MZARI-ROSSI, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET, M. Florent ANDRÉ.

Pouvoirs :

M. Didier LIZORET à Mme Rachel LOPEZ
Mme Fabienne MOREL à M. Jean-Marie GUILLEMIN
Mme Pascale BOURSIN à Mme Sophie OBLIN-POMMIER
M. Valéry DELAGE à M. Pierre JUNQUA.

Absents excusés :

M. Damien GUINEHEUX
M. Jérôme PIERRE.

Secrétaire :

Mme Véronique LEVILLAIN, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 30 janvier 2023



ID : 014-211401815-20230117-DELIB20230110-DE

Exécutoire le 30 janvier 2023

Delib20230110

OBJET : Département du Calvados – Signature d'une convention pour le déploiement de l'adressage

La promulgation récente de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS de février 2022, oblige toutes les communes à certifier et publier leurs adresses dans la Base Adresse Nationale (BAN) en respectant le standard Base Adresse Locale (BAL).

Le Département du Calvados accompagne les Communes dans la normalisation de leur adressage.

Le Département du Calvados propose de signer une convention de partenariat avec la Commune, selon les modalités d'accompagnement suivantes:

- mise à disposition gratuite de l'application cartographique permettant la mise à jour des adresses de la commune
- publication des adresses dans la Base Adresse Nationale
- Transmission des adresses aux partenaires départementaux et nationaux suivants :
 - Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 14)
 - Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP 14)
 - Institut Géographique National (IGN)
 - Servie National d l'Adressage (SNA)
 - Altitude Infra Calvados (AIC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le déploiement de l'adressage avec le Département du Calvados, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 18 janvier 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN